



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 septembre 2020

Délibération n° 20C/05/08

Date de convocation :	Nombre de conseillers	
10 septembre 2020		Présents : 56
Date de publication :	Statutaires : 77	Pouvoirs : 9
24 septembre 2020	En exercice : 77	Votants : 65

Objet : Soutien aux entreprises impactées par la crise sanitaire : exonération de loyers de la SISA des Vignes de l'Abbaye.

L'an deux mil vingt, le 16 septembre, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de Wavignies, sous la présidence de Frans DESMEDT.

Etaient présents :

M. BALTZ Jean-Paul, MMES BARTHE Isabelle, BONNET Catherine, BOURGOIN Martine, BRUNET Laurette, MM CARRE Christophe, CONVERS Patrick, COULON Olivier, MME DA SILVA Isabelle, M. DE BEULE Olivier, MME DELAMARRE Béatrice, MM DENEUFBOURG Xavier, DESMEDT Frans, DEWAELE Bernard, DOISY Hubert, MMES DOLLEZ Colette, DRETZ Sandrine, MM DUBOUIL Bernard, DUPONT Didier, DUPONT Patrice (suppléant de M.THEOPHILE Pascal), MMES DUPONT Stéphanie, ERCOLANO Magali, M. FARCE Philippe, MME, FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, GAINON Christophe, GESBERT Laurent, GONTARCZYK Guy, GOURDOU Jean-Pierre, GREVIN Régis, MME GRIGNON-PONCE Véronique, MM HAMOT Bertrand, HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, MME LACOMBE Françoise, M. LEDENT Didier, LEFEVRE Philippe, MME LEQUEN Astrid, MM MERLIN Bernard, MICHEL Thierry, MMES MOKRI Djamila, MORLIGHEM Monique, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, MME PAMART Anaïs (suppléante de M. BIZET Régis), MM PAUCCELLIER Hervé, PETIT Jean-Luc, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, M. VALOIS Eric, MMES VERMEULEN Christèle, VINCENT Jocelyne (suppléante de M. MATTE Xavier), MM WAFFELAERT Eric, WINDERICKX Jean-Luc.

Soit 56 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient excusés : MM BIZET Régis, FONTAINE Patrice, FOURNIER Alain.

Etaient absents : MM BOURGEOIS Jérôme, BOURGETEAU Pascal, CHOQUET Christophe, LEFEVRE François, LEFEVRE Jean-Charles, POINSARD Cédric, RAUZIER Dominique, MME VASSEUR Lydie, MM VAUCHELLE Patrick, WARME Philippe et MME VERLEYE Eliane.

Ont donné procuration :

- M. BONNEMENT Julien (Léglantiers) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;
- M. CANDELOT Bertrand (Grandvillers-aux-Bois) à M. SAINTE-BEUVE Nicolas (Rouvillers) ;
- MME CENSIER Christine (Maignelay-Montigny) à M. PETIT Jean-Luc (Maignelay-Montigny) ;
- MME DESMEDT Yveline (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BOURGOIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) ;
- MME FERNANDES Guylaine (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BRUNET Laurette (Saint-Just-en-Chaussée) ;
- M. FOURNIER Alain (Godenvillers) à M. BALTZ Jean-Paul (Le Mesnil-sur-Bulles) ;
- M. LEBRUN Alain (Saint-Martin-aux-Bois) à M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny) ;
- MME VAN DE WEGHE Elisabeth (Angivillers) à M. NEGI Michaël (Lieuwillers) ;
- M. WELLECAN Pierre (Noroy) à MME BARTHE Isabelle (Cernoy) ;

Ont été élus secrétaires de séance : M. Francis SOETAERT et MME Magalie ERCOLANO

Le président Frans DESMEDT informe les membres présents que, pour accompagner les entreprises et les indépendants à faire face aux conséquences de la crise sanitaire et économique, la communauté de communes du Plateau Picard a mis en place dès le 4 mai 2020 un fonds de soutien doté de 100 000 €.

Dans l'ensemble des mesures proposées par le gouvernement pour soutenir les professionnels, les bailleurs sont invités à exonérer partiellement ou totalement leurs locataires des loyers dus durant la période de confinement.

La SISA des Vignes de l'Abbaye, locataire de la Maison de Santé, a sollicité la communauté de communes afin d'obtenir une exonération des loyers dus pour les mois de mars et avril 2020. Le montant de cette demande d'exonération est de 6 255 € pour le mois de mars et 6 213 € pour le mois d'avril, soit un total de 12 468 €.

A noter que les professionnels de santé ne sont pas éligibles au fonds de soutien de la communauté de communes alors qu'ils ont subi, à des degrés divers, les conséquences du confinement.

Considérant au mois d'avril 2020, l'absence totale d'activité pour un certain nombre de professionnel de santé et une très forte réduction pour d'autres, cette demande apparaît justifiée pour ce mois. Par contre, cette demande est moins valable pour le mois de mars du fait d'une activité sur au moins 15 jours.

Le Conseil,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les statuts de la communauté de communes du Plateau Picard ;
- Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- Vu le décret n°2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le bail entre la communauté de communes du Plateau Picard et la SISA des Vignes de l'Abbaye en date du 8 janvier 2014 ;

Vu la décision n° 2020 D/37 du 4 mai 2020 relative à l'attribution d'une subvention à Initiative Oise Ouest en vue de la création d'un fonds d'urgence pour soutenir les entreprises et indépendants de son territoire ;

Vu la demande d'exonération de loyers adressée à la communauté de communes du Plateau Picard par les représentant de la SISA des Vignes de l'Abbaye ;

Considérant que l'activité des professionnels de santé a été très fortement impactée par les conséquences de la crise sanitaire durant la période de confinement et en particulier au mois d'avril 2020 ;

Considérant l'intérêt que la communauté de communes du Plateau Picard soutienne financièrement les entreprises et les indépendants du territoire ;

Considérant que la SISA des Vignes de l'Abbaye n'entre pas dans les critères d'éligibilité du fonds d'urgence mis en place par la communauté de communes du Plateau Picard ;

Considérant que les locaux occupés par la SISA des Vignes de l'Abbaye appartiennent à la communauté de communes du Plateau Picard et que celle-ci peut donc décider d'une exonération exceptionnelle des loyers ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré ;

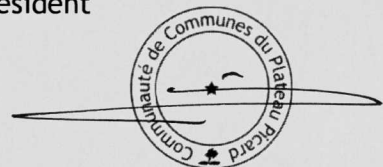
A l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'exonérer, à titre exceptionnel, la SISA des Vignes de l'Abbaye des loyers du mois d'Avril 2020,

AUTORISE le président à signer tout acte relevant de cette disposition.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président



Frans DESMEDT

Acte publié ou notifié le 24 septembre 2020